

PRESENTATION DU PROJET AGRIVOLTAIQUE DE VEUZAIN

NOM DU PROJET

CHEF DE PROJET

Veuzain-sur-Loire - Lieu dit La Vauvardière	Daphné DESTIEVAN
---	------------------

RÉSUMÉ DU PROJET	<p>Surface clôturée : 15 ha Puissance prévisionnelle : 15 MWc Raccordement à 4.3 km (Onzain)</p> <p>Urbanisme : compatible sous conditions avec le SCOT Zonage A du PLU agrivoltaïsme compatible</p> <p>Coordonnées GPS du site : 47,513418, 1,141817</p>	
OBJECTIFS DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un projet agrivoltaïque au sens du Décret agrivoltaïque du 8 avril 2024 : apporter un service à un agriculteur actif (exploitant en place) • Consolider une activité agricole et installer une jeune agricultrice => un revenu complémentaire à l'agriculteur, des ressources supplémentaires pour la commune • Produire une électricité décarbonée et répondre ainsi aux objectifs départementaux 	
AVANTAGES DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des terres agricoles (maintien de l'activité agricole) en combinant culture et production d'énergie renouvelable • Impact environnemental positif : diminution des émissions de CO2 • Protection de la biodiversité, en créant des habitats pour diverses espèces sous les panneaux solaires • Amélioration du rendement agricole et la production agricole reste l'activité principale • Garantie d'un revenu complémentaire pour l'agriculteur et des retombées fiscales pour la commune • Avantages du projet pour l'agriculture : protection des animaux, prolongation des pâturages sous ombrières, etc 	
CHRONOLOGIE DU PROJET	DURÉE ESTIMÉE :	Environ 5 ans
	PHASES DU PROJET	ÉTAPES CLÉS
	<p>Phase 1 : Démarrage du projet (3 à 6 mois)</p> <p>Phase 2 : Réalisation des études et dépôt du permis de construire (15 à 18 mois)</p> <p>Phase 3 : Instruction et autorisation du PC (10 à 15 mois)</p> <p>Phase 4 : Raccordement et financement (8-12 mois)</p> <p>Phase 5 : Construction (8 mois)</p> <p>Phase 6 : Mise en service et exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signature promesse de bail • Présentation en mairie • Délibération du Conseil municipal • Début des études de terrain • Etude d'impact environnemental complète • Enquête publique • Arrêté préfectoral • Création d'une société de projet • Réponse à l'appel d'offres de la CRE

		<ul style="list-style-type: none"> • Demande de raccordement • Préparation du chantier • Construction • Mise en service
ÉQUIPE PROJET	RÔLE	RESPONSABILITÉ
	Chef de projet	Développer le projet jusqu'à la phase construction
	Ingénieur agronome	Construction du projet agricole avec l'exploitant
	Ingénieur écologue	Réalisation des études environnementales et propositions de mesures ERC
	Bureau d'études techniques	Réalisation de l'implantation
	Bureaux d'études externes	Réalisation des différentes études nécessaires, dont l'étude d'impact environnemental

Périmètre du projet :

